

La gale ovine est une parasitose très contagieuse provoquée par un acarien qui vit sur la peau. Elle a des répercussions économiques très importantes dans les élevages infectés.

Elle perturbe la quiétude des animaux, ce qui entraîne une baisse de consommation donc :

- une perte de poids
- une chute de la production de lait,
- des avortements, une hausse de la mortalité
- une baisse de la fertilité et des retards de croissance chez les plus jeunes

De plus les lésions de gale endommagent la peau des animaux et sont donc responsables d'une forte dépréciation du cuir.



Quelles sont les différentes gales ?

→ la gale psoroptique : l'acarien est le **psoropte**. Elle se développe sur tout le corps du mouton. La maladie débute en région dorsale puis s'étend vers l'avant. **C'est la gale la plus fréquente chez le mouton.** Elle est caractérisée par un **grattage intense des animaux qui laissent des dépôts de laine sur les clôtures**, l'examen de la peau révèle des crotelles jaunâtres. La peau s'épaissit, se plisse et prend l'**aspect de peau d'éléphant**. La chute de la toison fait apparaître de larges zones dénudées.



→ La gale sarcoptique : l'acarien est le « sarcopte ». La maladie s'appelle aussi « le noir museau ». Elle se développe principalement sur le front, le museau, la peau devient très épaisse.

→ La gale chorioptique : l'acarien est le choropte. Elle reste localisée aux membres de l'animal. Les lésions sont discrètes.

Comment les animaux s'infestent-ils ?

L'infestation se fait par le contact d'une brebis saine avec une brebis infestée ou avec des morceaux de laines contaminés ou un milieu contaminé.

Cela peut se produire lors :

- de l'achat d'un animal infesté mais ne présentant pas de lésions (porteur sain), - lors de mélange de troupeaux (clôtures mitoyennes)
- par les transports (matériel en CUMA)
- par frottement des animaux à des piquets de bois (clôtures mitoyennes).



Le maintien de la gale dans un troupeau est favorisé par l'absence de désinsectisation des bâtiments d'élevage et par des traitements non appropriés ou mal réalisés sur le troupeau.

Que faire en cas de suspicion ?

Si l'on observe les animaux se gratter sur des clôtures ou d'autres supports, si la peau est croûteuse, s'il y a un réflexe buccal (« rire du mouton ») quand on gratte les lésions, si des agneaux ont des taches blanches avec démangeaison, **contacter rapidement votre Vétérinaire et le GDS afin d'établir un diagnostic précis et de mettre en place un traitement adapté. Le GDS pourra vous aider sur les frais de traitement.**

Comment diagnostiquer la gale ?

Lorsque vous suspectez la gale contactez votre vétérinaire afin d'en faire le diagnostic. Le diagnostic clinique s'effectue à partir des symptômes : démangeaisons, perte de laine, croûtes. On peut confirmer le diagnostic par identification des acariens suite à un grattage de la peau sur toutes les parties du corps du mouton ou par une analyse de sang, où seront recherchés les anticorps dirigés contre la gale. Cette dernière permet en particulier de détecter les porteurs sains mais ne concerne que la gale psoroptique.

Quels sont les traitements ?

Il y a deux méthodes de traitement : la baignation ou l'injection.

Quelque soit la méthode utilisée, le traitement doit être fait de manière rigoureuse si l'on veut qu'il soit efficace, **une seule brebis mal traitée entraînera un échec du traitement.** Il faut donc bien respecter le mode d'administration, la posologie et le nombre de traitement, **le protocole du traitement doit se faire avec son vétérinaire.** Tous les animaux de l'élevage doivent être traités le même jour. Les bâtiments et le matériel d'élevage doivent être nettoyés et désinsectisés.

Lorsqu'un troupeau est concerné, c'est tout le voisinage qui l'est. Le traitement pour être efficace doit être collectif. Il faut intervenir dans le même temps avec des moyens efficaces et ne pas se contenter d'une pulvérisation sur le dos des animaux qui vas masquer la maladie mains ne pas l'enrayer.